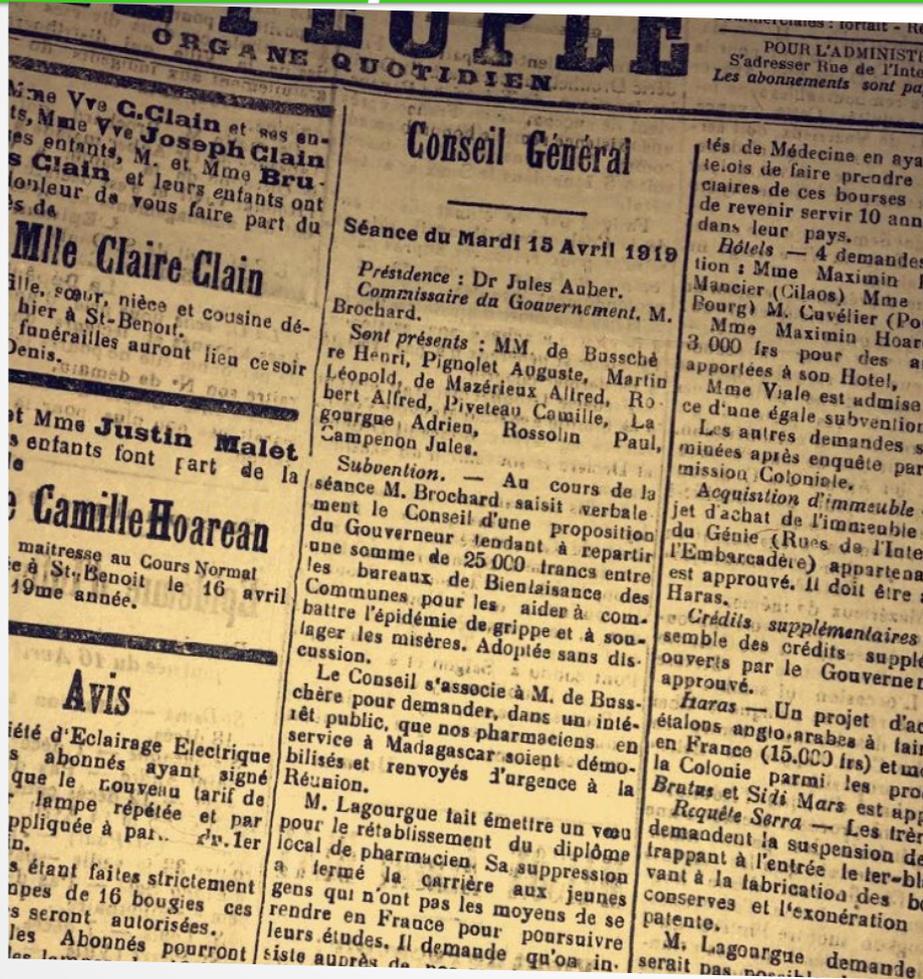


# Mesures prises pour lutter contre l'épidémie

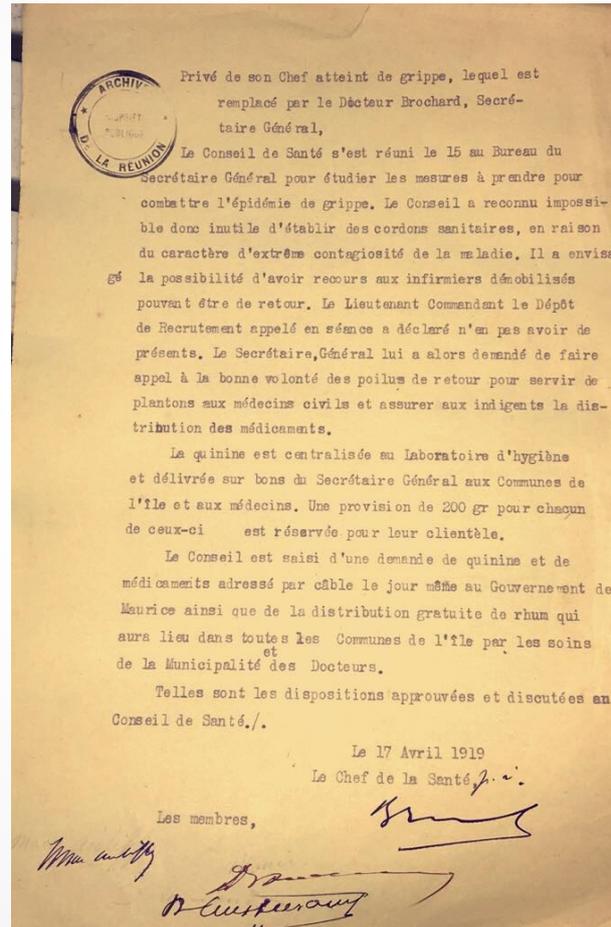
- **A partir du 15 avril 1919 soit dix jours après les premières victimes, le gouvernement met en place des mesures d'extrême urgence pour faire face à cette grave et dangereuse épidémie qui peut tuer jusqu'à 50 personnes par jour.**
- **Tous les documents présentés ici viennent des archives départementales de La Réunion.**

# Le 15 avril : Le Conseil Général accorde 25000f pour combattre la maladie



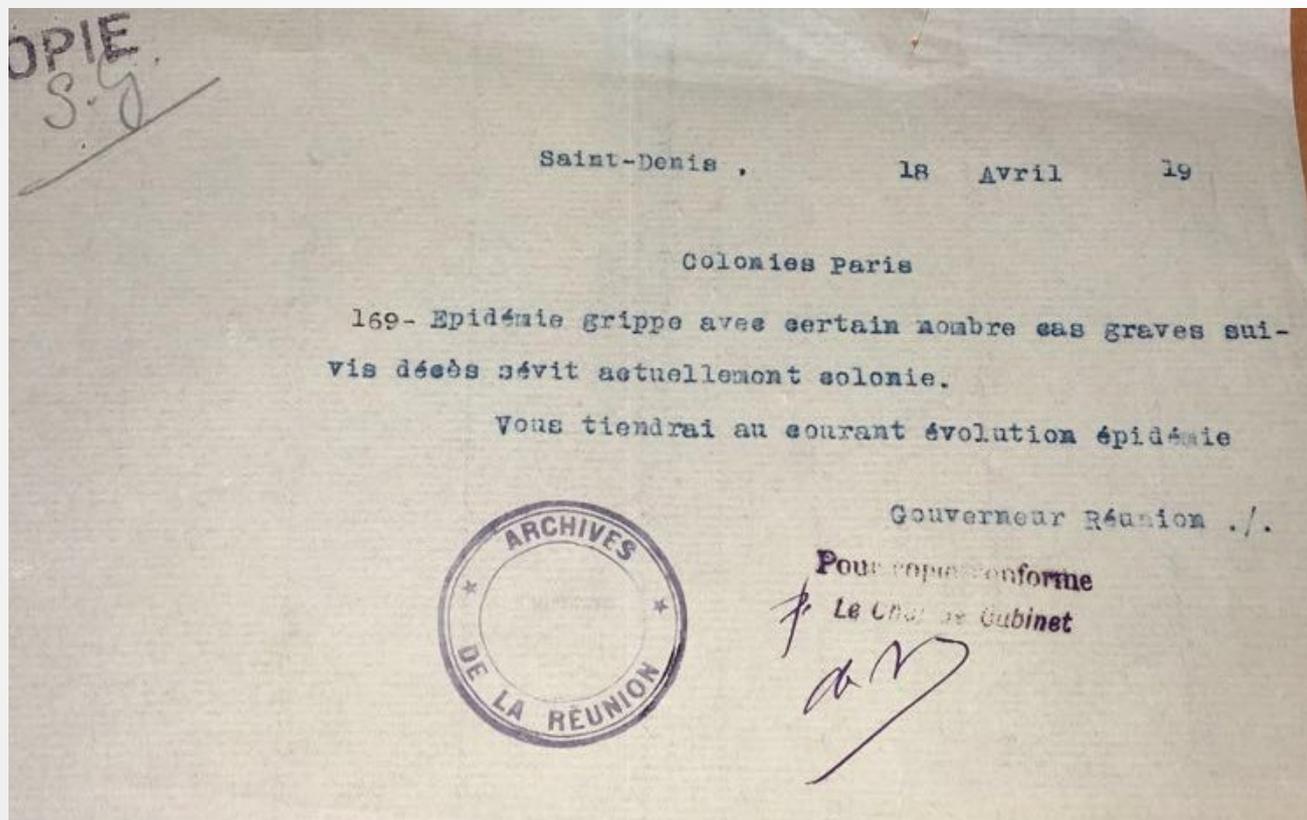
- Mesure demandée par le commissaire du gouverneur, Dr Brochard, à la commission du conseil général du 15 avril. Extrait du journal « LE PEUPLE » Daté du 17 AVRIL 1919 :
- Demande d'une subvention de 25 000 F pour combattre l'épidémie

# Le 15 avril : Le conseil de santé fait appel aux poilus de retour pour aider les médecins



Le conseil de santé réuni le 15 avril fait appel à la bonne volonté des poilus pour servir de plantons aux médecins et distribuer les médicaments

# Le 18 avril : Annonce officielle de la grippe aux autorités coloniales à Paris



**Télégramme  
envoyé à Paris  
par le  
gouverneur  
pour annoncer  
la grippe  
espagnole dans  
la colonie**

# Le 19 avril : Le gouverneur annonce l'achat à Maurice de grosses quantités de médicaments

5.8

## A V I S

Le Gouvernement informe la population de l'arrivée dans la colonie, à la date du 19 courant, d'un stock de médicaments comprenant notamment 42 kilogrammes de quinine et 12 kilogrammes d'aspirine, achetés d'extrême urgence à Maurice par l'administration locale.

Ces médicaments seront distribués à titre gratuit par la colonie et exclusivement à toutes les communes de l'île, selon leur population et la marche de l'épidémie, à charge pour elles d'en assurer la distribution.

Pour la ville de Saint-Denis, des distributions journalières de quinine et d'aspirine seront effectuées à la mairie, toujours à titre gratuit : 1° à la population quelle qu'elle soit; 2° aux oeuvres de bienfaisance privée.

Mais pour ménager le stock actuellement existant, il est recommandé que la quinine et l'aspirine ne soient délivrées qu'à petites doses de 0 gr 50, à raison de trois doses par malade reconnu tel, et exclusivement aux malades.

Comme presque tous les médecins de la ville sont à ce jour retenus au lit par la maladie, des officiers en permission ont bien voulu, sur la demande de l'administration, se charger de s'assurer de l'état des malades et de leur distribuer des médicaments à domicile.

Il sera, d'autre part, alloué par la commune au comité privé de secours qui s'est formé à la mairie, avec le concours de la municipalité, une quantité journalière de 200 grammes.....



grammes de quinine et de 100 grammes d'aspirine tant que les disponibilités du stock le permettront. Ces médicaments seront délivrés à titre gratuit par la commune au comité, à charge de les distribuer, 0 gr 50 par 0 gr 50, aux malades seulement.

En ce qui concerne les autres communes de l'île, le stock de quinine et d'aspirine leur revenant leur sera distribué par le Gouverneur et par le Secrétaire général dans la tournée qu'ils vont faire les 22 et 23 avril.

Des instructions de M. le Docteur Brochard sur le traitement à suivre contre la grippe seront en même temps distribuées./.



Pour palier au manque cruel de médicaments, le gouvernement achète dans l'extrême urgence à Maurice un stock important de médicaments dont 42 kg de quinine et les distribue gratuitement aux contaminés.

# Le 28 avril : Demande d'une autre subvention de 75000f

*Trippa*

Saint-Denis, le 28 avril 1919

ARCHIVES  
DE LA RÉUNION

RAPPORT AU CONSEIL GÉNÉRAL

Messieurs les Conseillers généraux,

Au cours de votre séance du 15 avril 1919, vous avez autorisé, au titre du chapitre 16 "Dépenses imprévues" du budget en cours, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 25.000 francs pour la lutte contre l'épidémie qui sévit actuellement dans la colonie. *maladie*

En raison de l'extension prise par la ~~grippe~~, cette somme se trouve manifestement insuffisante pour faire face à toutes les dépenses exceptionnelles auxquelles l'administration locale a eu à pourvoir. Le crédit voté se trouve déjà dépassé : l'achat de médicaments fait d'urgence à Maurice <sup>s'est élevé</sup> s'est élevé à environ 18.000 francs; il a été d'autre part accordé aux diverses communes de l'île, pour achats de rhum à distribuer aux indigents, des subventions pour le montant total de 8.343 f 75; enfin, les communes de St-Paul, le Port, St-Louis et St-Benoit, très éprouvées, ont obtenu des subventions spéciales, se montant ensemble à 5.000 francs, pour venir en aide à leurs indigents ~~atteints~~ atteints par l'épidémie.

~~l'administration locale~~ Pour permettre l'allocation de subventions aux diverses autres communes, dont les ressources des bureaux de bienfaisance sont limitées, et pour faire ~~en~~ face ~~aux~~ aux nouveaux achats de médicaments commandés à Maurice et à Madagascar, ainsi qu'à diverses autres dépenses imprévues, ~~un~~ un crédit complémentaire de 75.000 francs me paraît

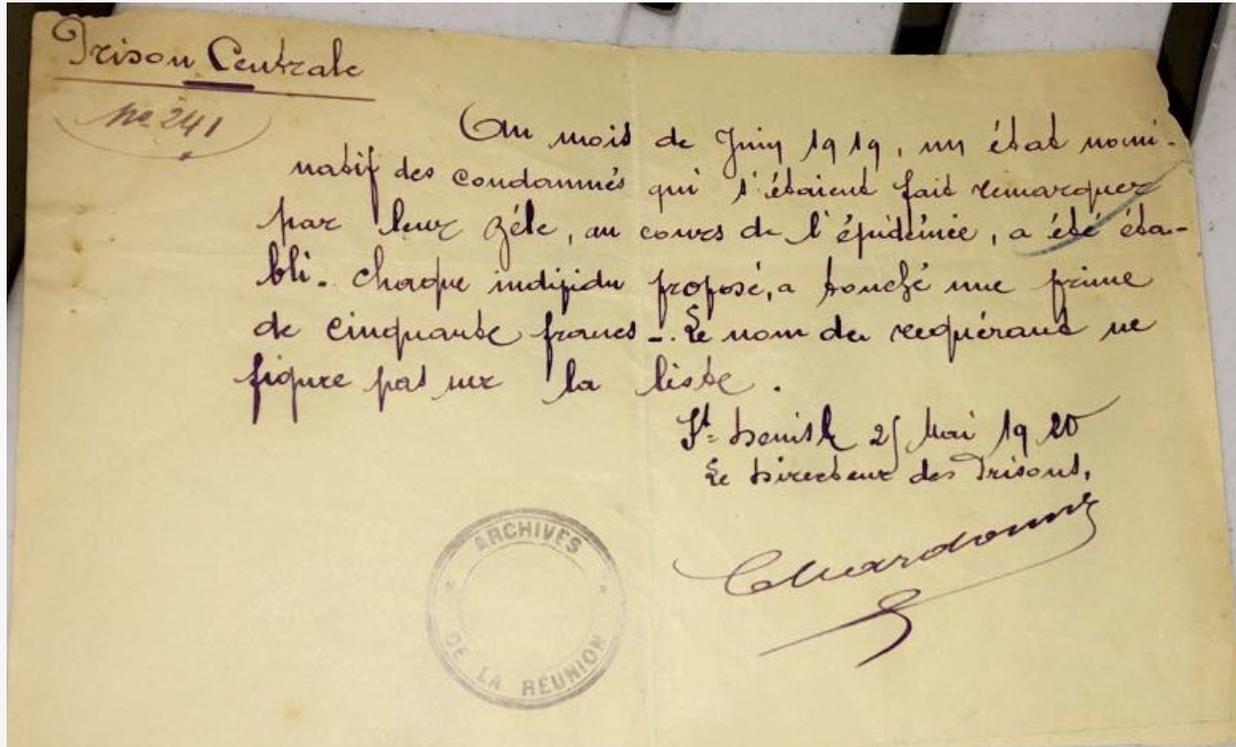
nécessaire. Le montant de la contribution que la colonie pourra ainsi être mise à même de donner aux municipalités, à l'occasion de la crise grave que nous traversons, sera ~~de~~ de 100.000 francs.

J'ai l'honneur, pour ces diverses considérations, de vous demander de vouloir bien autoriser, au titre du chapitre 16 du budget en cours, l'ouverture d'un nouveau crédit supplémentaire, dont je vous propose de fixer le chiffre à 75.000 francs./.

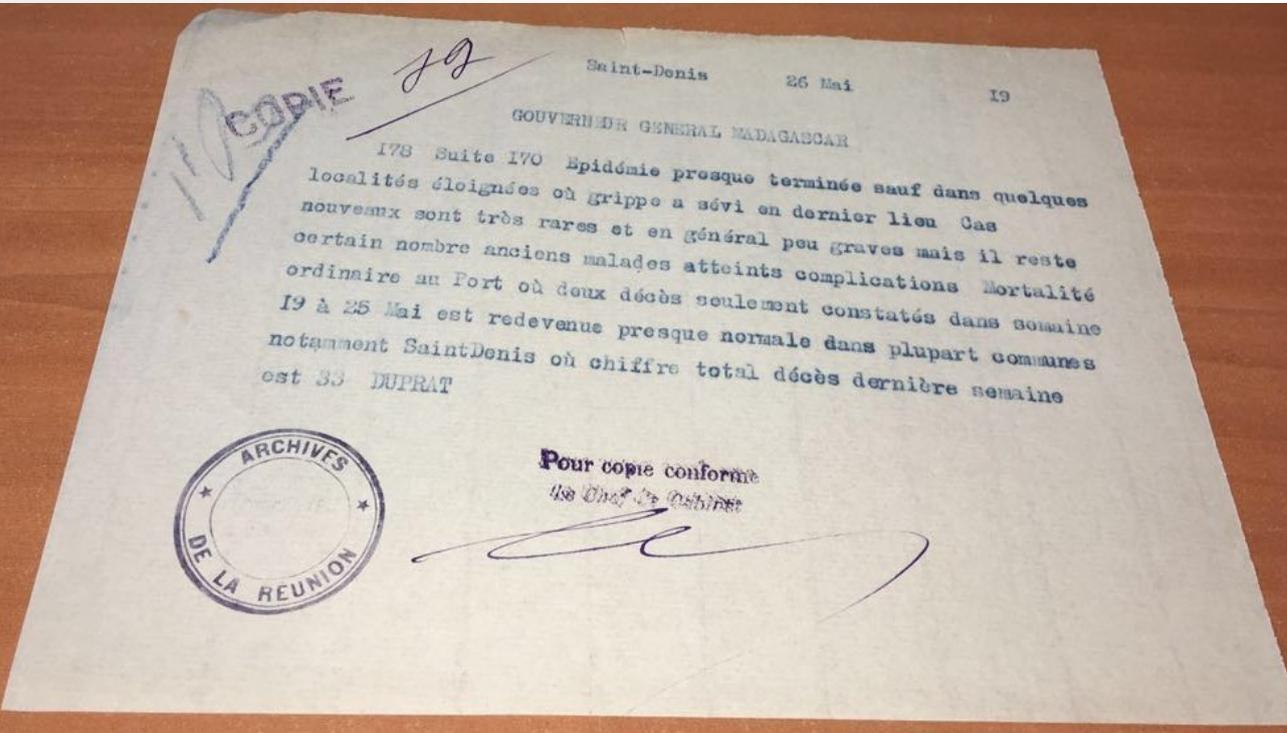
Le Gouverneur,

La somme de 25000f allouée le 15 avril paraît insuffisante et le 28 avril le gouverneur demande dans l'urgence une autre somme de 75000f

# Le 2 mai : Une prime est accordée aux prisonniers contaminés

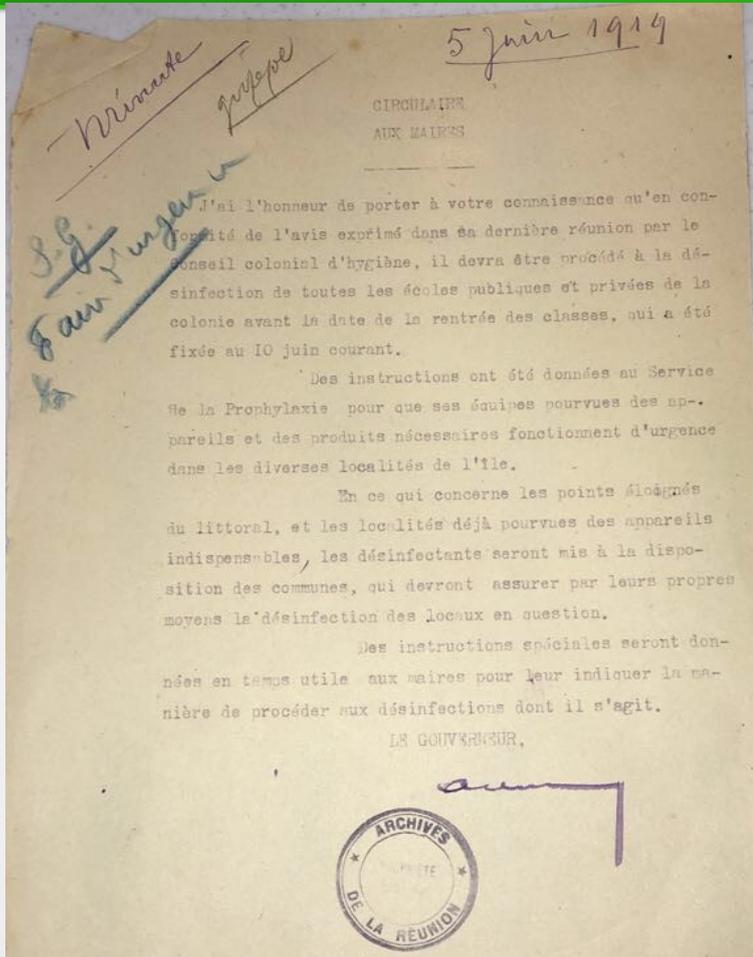


# Le 26 mai : Début de la fin de la maladie



Envoi d'un télégramme au gouverneur de Madagascar pour lui annoncer que l'épidémie est presque terminée.

# Le 5 juin : Désinfection des écoles demandée par le gouverneur



Le gouverneur envoie une circulaire à tous les Maires des communes pour leur demander de désinfecter les écoles avant la reprise des cours prévue le 10 juin 1919